

■ LE CROTOY

LCPA, 4 lettres qui se sont fait un nom

Station conchylicole, plan de prévention des risques d'inondation ou encore propriétés en déshérence...

l'association « Le Crotoy Préserve et Authentique » reste mobilisé pour la défense des intérêts des Crotellois.

Vigie. LCPA, « Le Crotoy Préserve et Authentique » est née en 2012, motivée en premier lieu par la volonté de conserver le patrimoine local, et une opposition farouche à voir s'élever de nouveaux immeubles sur la commune, dont celui que Poste avait proposé et en lieu et place de son ancienne adresse, à l'angle des rues Porte du Pont et Prison Jeanne d'Arc. Depuis l'association s'est intéressée à de nombreux autres sujets liés à sa vocation : « La défense de l'environnement, du patrimoine bâti et de la propriété collective de la commune du Crotoy ».

Les nuisances de la station conchylicole...

En 2017, LCPA s'est tout particulièrement attelé au problème des nuisances olfactives qui opposent les riverains des quartiers voisins au centre conchylicole. Depuis l'inauguration du site en octobre 2010, les problèmes d'évacuations des eaux usées de la station dédiée essentiellement à la purification des moules de bouchot avant leur commercialisation, et qui empoisonnent la vie des résidents du secteur, des mytiliculteurs et des municipalités successives... Et à ce sujet, c'est Lucette Delaby, une riveraine, qui gère ce dossier comme un feuilleton aux longs rebondissements administratifs. En substance, chacun reconnaît l'insalubrité des lieux, pour autant personne (ni les services de l'État, ni une collectivité, ni le groupement d'intérêt économique des mytiliculteurs...) n'entreprend de résoudre l'origine du problème qui encombre les petits cours d'eau autour de la structure dégageant des odeurs pestilentielles... Et la chargée de dossier de confier : « Le dossier est à la sous-préfecture et monsieur le sous-Préfet comprend notre situation mais si le dossier avance les fonds manquent et de plus la sai-



Lucette Delaby, membre de LCPA, présentait l'un des trois sujets prioritaires au sein de LCPA : les nuisances olfactives de la station conchylicole

son des moules va retarder les travaux, donc n'espérez pas de travaux avant fin 2018 ».

L'inondabilité en question

Autre sujet épineux : l'application du PPRN (Plan de prévention des risques naturels). Là encore, le sujet ne date pas d'hier, et agite tous les littoraux de France. Il s'agit d'un plan de zonage édité selon des études menées par les services de l'État définissant les degrés d'inondabilité de chaque commune en fonction de relevés d'altimétrie, des caractéristiques topographiques, de la hausse du niveau des mers et de la recrudescence des phénomènes climatiques violents (tempêtes, surcotes...). Pour le PPRN qui concerne la ville du Crotoy, en plus d'un recours mené par les maires des dix villes côtières concernées allant de Fort-Mahon-Plage à Saint-Valéry-sur-Somme, une association de particuliers s'est constituée : l'ADPAR (Association de Défense des Propriétaires, Artisans et Résidents Marquenterre-Baie de Somme). Trois membres LCPA ont d'ailleurs été élus au sein du comité d'administration : « Nous ne pouvons laisser faire cette décision ridicule qui peut vous

obliger à réaliser des travaux sur votre demeure notamment au niveau d'évacuation en cas d'inondations marines comme, par exemple, installer une ouverture sur votre toit afin de faciliter votre évacuation par les airs si l'eau vous empêche de quitter votre logement par la route » martelait Charles Chapron, vice-président en charge du suivi de ce dossier. Le recours de l'ADPAR auprès du tribunal administratif d'Amiens a été déposé en cette mi-mars 2018.

Les maisons abandonnées au Crotoy

Enfin, la troisième et dernière « grande priorité » est menée par Annie Jacques, au sujet des propriétés en déshérence ou abandonnées sur le territoire communal du Crotoy qui, selon LCPA, sont de plus en plus nombreuses occasionnant notamment des gênes pour les voisins. L'un des dossiers les plus lourds concerne l'immeuble « Le Littoral » en centre-ville (lire notre édition du 21 février 2018).

Pour cette année 2018, l'association va encore être vigilante sur les dossiers engagés mais sera également à l'écoute

→ Ce qu'en dit madame le maire

Présente à l'assemblée générale, Jeanine Bourgau, maire crotelloise, répondait aux questions du public et de l'association. Entre autres, madame le maire a apporté son éclairage sur le centre conchylicole et les propriétés en déshérence : « En ce qui concerne le centre conchylicole nous avons affaire à un gros dossier que nous ne pouvons gérer seuls puisqu'il concerne plusieurs parties, mais le dossier avance avec peut-être un aboutissement pour l'automne prochain ». Madame le maire rappelait des travaux réalisés avec le syndicat mixte pour un montant d'environ 23 000 euros, « Nous allons essayer de supprimer les odeurs au maximum pour cet été en attendant mieux ». « Au sujet des maisons abandonnées, ce n'est pas mieux nous avons souvent affaire à des personnes qui connaissent des difficultés à réaliser les travaux demandés dans le meilleur des cas, mais il nous arrive aussi de ne

pas retrouver d'héritiers pour restaurer les habitations suite à un décès. Pour la ferme Poidevin, il n'est pas question de l'abattre, elle devrait servir dans quelques années après restaurations de centre de loisirs juste à côté de la base nautique que nous réhabiliterons dès que les carriers se seront déplacés un peu plus loin de leur emplacement actuel ».

Jeanine Bourgau est revenue aussi sur le sujet des travaux de la rue de la porte du Pont (lire en page 19), mais aussi « pour le curage du port, la partie pêche est prise en charge par le département et la partie plaisance par Le Crotoy, nous avons également eu l'accord pour transporter le sable récupéré dans le port à proximité des cabines de plage où un manque de sable se fait sentir. Là encore la COM de COM nous oblige à transporter ce sable à nos frais, vous voyez ce n'est pas toujours de la faute de la commune ».

→ Au sein de l'association...

La dernière assemblée générale qui s'est tenue il y a une dizaine de jours montrait d'ailleurs que ses adhérents ne désarmaient pas, bien que leur nombre ait tendance à décliner passant de 153 en 2016, à 138 personnes à jour de cotisation au jour de cette réunion de bilans annuels. Et Jean-Claude Steil, président de préciser : « pour être considéré comme adhérent il faut être à jour de sa cotisation qui est fixée à dix euros par personne [...] Côté statistique 56 % des adhérents sont crotellois ou saint-firminoises, 28 % sont en résidence secondaire et 16 % résident à l'étranger [...] Notre site internet a reçu 30 298 visites contre 23 278 l'an dernier ». La vie associative au sein de LCPA n'est pas en reste. En 2017, les bénévoles ont organisé une conférence-débat avec Richard Klein, architecte et historien professeur à l'École

Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage, à Lille, ont participé au forum des associations en septembre, et proposé un repas picard et un stand au marché de Noël, en décembre.

Cyril Goerens, trésorier, a présenté un bilan financier qui s'achevait sur un solde positif de 3 955, 25 euros, adopté à l'unanimité. À l'issue des élections internes, le bureau de LCPA est ainsi composé : Jean-Claude Steil, président, Annie Jacques et Charles Chapron, vice-présidents, Jean-Claude Chamailard, secrétaire, et Yves Delamotte, trésorier. Lucette Delaby et Daniel Convain, membres ainsi que Cyril Coevens, nommé commissaire aux comptes. Charles-François Rebeix, Gilles Dussart, Philippe Sturbelle, Frédéric Bernion et Michel Delahaye nouvellement élu, composent le collège « d'observateurs ».

de projets municipaux comme les voies privées, le curage du bassin, la réouverture de la base nautique, la rénovation de la rue Porte du Pont et le devenir de la ferme Poidevin tout en espérant une rénovation des trottoirs de

la digue Jules-Noiret.

Au terme de la réunion, l'association proposait cette année une conférence présentée par Jean-Paul Ducrotoy, enseignant à l'université de Hull (Grande Bretagne), à l'Université de Pi-

cardie Jules-Verne et également écrivain de quelques ouvrages comme « Les Milieux estuariens » et « La restauration écologique des estuaires ».